Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1976)
Heft: 346

Rubrik: Annexe de l'éditorial

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

ANNEXE DE L'ÉDITORIAL

Une autre croissance

Deux journalistes de la « National Zeitung » présentaient donc ces derniers jours (NZ des 6, 9 et 13 janvier) des suggestions pour un autre modèle de développement (voir également en première page). Leur but : mettre l'accent sur une croissance qualitative, en finir progressivement avec la loi de la quantité, favoriser une « relance » différente (création de nouveaux postes de travail, amorces d'économies radicales dans certains secteurs, revalorisation de professions peu à peu abandonnées); le tout dans un souci constant de rester pratique, de tenir compte des contingences budgétaires et légales.

Quelques exemples, résumés, tirés de ce travail original, qui est l'amorce d'une réflexion alternative indispensable.

Le chapitre de l'énergie est particulièrement crucial. En fait, le choix officiel est clair : en attendant une conception générale sur la question, on privilégie la création de nouvelles sources de production énergétique, en l'occurrence et presque exclusivement l'énergie atomique, en repoussant à plus tard un plan énergique de lutte contre le gaspillage.

Le chauffage : les enjeux

Prenons par exemple le chauffage qui représente tout de même près de 50 % de toutes les dépenses d'énergie ! Une action réfléchie dans ce secteur permettrait non seulement de sérieuses économies, mais diminuerait aussi notre dépendance vis-à-vis du pétrole; elle serait également génératrice de places de travail.

Et les frais occasionnés par ce changement de cap, dira-t-on. Ils seront supportés par les propriétaires, c'est-à-dire par les locataires bien sûr, mais ces investissements seraient bientôt « rentabilisés » sous forme d'économies sur les factures de chauffage. Seraient à examiner immédiatement les pénalisations à infliger aux propriétaires récalcitrants, ainsi que la forme du contrôle à exercer, par l'intermédiaire de l'Etat et des locataires eux-mêmes à travers leurs associations, sur la mise en œuvre des travaux nécessaires. Bref, de telles initiatives seraient la preuve que nous sommes prêts à payer le prix de la défense de l'environnement, sans en rester aux déclarations de principe...

La liste des suggestions proposées par les journalistes de la NZ n'est certes pas nouvelle ; rappelons-en tout de même les principaux points (voir également les mesures actuellement à l'étude par exemple dans le canton de Genève).

L'isolation

— Tout d'abord l'isolation des bâtiments, anciens et nouveaux. Si tous les appartements neufs étaient désormais équipés selon les normes d'isolation strictes actuellement imaginables (et relativement aisées à réaliser : murs doubles, fenêtres réduites, etc.), il en coûterait une dépense supplémentaire de 180 millions (3 % des frais de construction de 400 000 habitations; ce seuil de 400 000 est réaliste, compte tenu de la multiplication des appartements vides). Une dépense considérable, au premier abord; mais à l'horizon, les comptes s'éclaircissent : création rapide de 3000 nouvelles places de travail dans la construction, économie annuelle de 170 millions lorsque, dans seulement dix ans, près d'un million de Suisses habiteront dans ces logements « isolés » et contribueront ainsi à épargner du mazout (quelque 8 % de la consommation actuelle, peut-on espérer légitimement).

D'un autre côté, 300 millions investis dès maintenant dans une amélioration de l'isolation d'anciens bâtiments permettraient, en 1985, à un million de Suisses d'épargner un autre 10 % de la consommation de mazout. A la clef de l'opération : de l'emploi dans la branche pour 5000 personnes supplémentaires !

Le tout reposerait sur de nouvelles prescriptions fédérales concernant l'isolation, prescriptions qui imposeraient aux propriétaires de prendre à leur charge les dépenses de chauffage occasionnées par un éventuel refus de se prêter à la tentative.

— Une autre prescription officielle pourrait imposer le contrôle régulier des brûleurs et des chaudières (à l'heure actuelle, seuls huit cantons connaissent cette réglementation). D'où, d'après les expériences faites jusqu'ici, une économie de 10 % du mazout; d'où encore, la création de 150 postes de « contrôleurs » spécialisés, qui seraient choisis parmi les chômeurs, nombreux dans ce secteur.

— Et pourquoi ne pas imposer, dans la foulée, un chauffage différencié des pièces par thermostat (pendant la journée, il est évident que certaines pièces sont surchauffées); selon les spécialistes de Sulzer, une telle mesure aboutirait à une économie de 20 % du mazout... Le jeu en vaudrait la chandelle si l'on songe que, par ailleurs, un investissement de quelque 100 millions par an dans une telle entreprise (pour équiper la Suisse entière 1,2 milliard serait nécessaire) suffirait à créer 2500 nouvelles places de travail (et pas seulement dans les ateliers de Landis et Gyr !).

D'autres mesures sont imaginables à plus long terme (chauffage à distance, utilisation de l'énergie solaire, installation d'échangeurs de chaleur, etc.); il est certain qu'un programme précis, planifié pour les dix années à venir, aurait en outre des effets salutaires sur l'environnement et la santé. Et si l'on peut trouver les crédits nécessaires à l'avènement du nucléaire, pourquoi renoncer à de telles propositions qui, elles, ne grèveraient pas le budget de la Confédération ?

Donnant donnant

Les journalistes de la NZ ont évidemment également pensé au développement des transports publics, non seulement pour ses répercussions immédiates sur l'emploi, mais aussi pour ses effets à plus long terme sur l'environnement.

Il s'agirait de développer aussi par exemple le recyclage de certaines matières; selon Paul Dubach, de l'« Association suisse pour la construction du futur » on pourrait réutiliser au moins 40 % de l'aluminium (aujourd'hui 15 %), 60 % du papier (aujourd'hui 35 %), 95 % des automobiles envoyées à la démolition (90 %) ainsi que 40 % du verre (15 %). La sur-technicisation dans certains secteurs, ainsi que la sur-automation seraient remises en cause : à première vue, cela n'irait pas sans des coûts de production légèrement supérieurs pendant quelque temps, ni sans une diminution des revenus réels; mais pourquoi y renoncer sans même examiner soigneusement des projets concrets lorsque l'on voit la charge de l'entretien des chômeurs augmenter de semaine en semaine ?

Constitution fédérale: un débat est ouvert

Le rapport de la commission Wahlen avait déçu : cinq ans de travail et de consultations pour aboutir à une quasi-apologie de nos institutions ; les neuf Sages désignés par le Conseil fédéral étaient trop orientés « a priori » vers le « statu quo », trop raisonnables.

La nouvelle commission d'experts qui a pris la relève du groupe Wahlen est allée plus loin. Certes, les trois projets qu'elle a livrés mardi dernier à l'opinion publique, et qui devraient former ensemble la nouvelle Constitution, ne sont pas révolutionnaires. On ne bouleverse pas la réalité politique d'un pays avec un texte juridique, et une nouvelle charte, en général, ne vient que consacrer un changement dans les faits.

Les textes, qui sont maintenant mis en discussion, vont provoquer une levée de boucliers : les conservateurs crieront au sacrilège, les progressistes piafferont d'impatience. Or pour mettre en vigueur une nouvelle Constitution, il faut deux majorités, celle du peuple et celle des cantons. Nous sommes donc sans illusions : la Suisse n'est pas prête, à court terme, à refaire 1848 ou 1874. Mais pourtant le travail livré par les « experts », après un an et demi de débats, n'est pas inutile ; il offre un cadre de réflexion pour toute une série de problèmes, urgents et moins urgents, qui se posent dès maintenant.

Un réservoir d'idées

Et si ce cadre, en bloc, n'a aucune chance de passer la rampe, il constitue un réservoir d'idées, qu'on peut approuver ou contester, mais dont il faudra bien débattre tôt ou tard.

Les projet des quarante-six présente encore un avantage ; celui de mettre à jour les liaisons étroites qui existent entre les différents éléments d'un système politique. Il y a trop longtemps qu'en Suisse nous débattons des problèmes isolément, comme si chacun pour soi ils avaient une solution idéale.

Ainsi de la fonction du parlement ; depuis bientôt dix ans, on parle de renforcer le Législatif. Comment cela est-il possible dans une démocratie référendaire où les demandes peuvent s'exprimer directement sans passer par le canal des parlementaires, où ces mêmes parlementaires peuvent être désavoués à tout moment par la « vox populi » ? La solution de la sous-commission ad hoc est claire, c'est celle des technocrates : canaliser la participation populaire pour mieux asseoir les pouvoirs constitués. On peut refuser ce choix — DP reviendra dans ses prochains numéros sur les principales propositions du projet — mais il est difficile d'écarter l'alternative.

Même problématique à propos de la répartition des compétences entre Confédération et cantons. Depuis 1848, nous vivons sur un modèle négatif à l'égard de l'Etat central ; résultat à la fois d'un fédéralisme défensif et d'un libéralisme suranné, notre pensée voit, dans toute compétence accrue de Berne, une violation de la souveraineté cantonale. Or la Confédération ne s'est chargée de tâches qu'en dernière extrémité, à cause de l'inaction des cantons, ou devant l'impossibilité où ceux-ci se sont trouvés de répondre favorablement aux demandes de leurs ressortissants. Le projet de la commission, à ce titre, met l'accent sur la collaboration et les tâches conjointes. Il est temps que le centre et la périphérie mettent en commun leurs ressources pour apporter les réponses adéquates plutôt que de s'épuiser dans de longues campagnes visant à modifier tel ou tel point de la Constitution... avec souvent, comme seul résultat tangible, la paralysie des deux parties !

Positif enfin le fait que le projet soit publié à ce stade déjà. Il ne manquera pas d'occasions et de démarches de compromis d'où il sortira affadi et tronqué : la commission d'experts s'en chargera elle-même en premier lieu, elle qui, dans les six prochains mois, doit adopter ces trois textes en séance plénière... puis les organisations professionnelles et les partis — le patronat a depuis longtemps jugé très négativement l'idée d'une revision de la Constitution — qui seront entendus dans la deuxième moitié de l'année ; le Conseil fédéral enfin, qui devra trouver une majorité au parlement.

La main gauche et la main droite

Les Fabriques de tabac réunies SA ont donc créé une fondation pour la protection de la nature. Le but de cette nouvelle institution : « Soutenir les projets touchant à la protection de la nature en Suisse ». Cette fondation portera le nom d'une des marques de cigarettes vendues par la dite société.

Voilà qui s'appelle être en avance sur l'événement, en l'occurrence la votation fédérale sur la publicité pour le tabac et l'alcool.

Le communiqué ajoute : « Les Fabriques de tabac réunies SA se sont engagées à verser annuellement une somme de 300 000 francs à la fondation ; dès 1979, cette somme pourra être augmentée »... si les Suisses fument davantage, naturellement !